PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE Annuelle du Groupe BRIDGE du CERCLE PAUL BERT réunie le jeudi 26 septembre 2024 à 17h45 dans les locaux du club

Sont présents 57 adhérents et il y a 2 pouvoirs.

Le Président, Jean-Noël Le Frêche, accueille les participants et commence la réunion en exposant que des récompenses ont été attribuées à des membres du club :

- -Louis Masteau s'est vu décerner la médaille du Comité de Bretagne pour la Labellisation de l'école de bridge.
- -L'équipe du CPB Bridge menée par Alain Gérard a remporté le Trophée du Chalenge Breton décerné par le Comité (Patton breton et Festivals) et le Président remet ce trophée.
- -Enfin le Président remet la Médaille du Club à Pierre Borde et à Geneviève Régnier pour leur engagement et leur travail énorme dans le club depuis des années.

Il présente le Rapport moral de l'exercice 2023/2024.

Il s'agissait de son 1^{er} mandat puisqu'il a été désigné à la suite de l'AG du 14 septembre 2023. Dès sa prise de fonction il s'est évertué à assurer la continuité du fonctionnement du club, dans les tournois quotidiens, dans les relations avec le Cercle Paul Bert, dans l'accueil des compétitions, dans les relations avec le Comité, la FFB et les autres clubs de la Métropole.

Il s'est préoccupé de l'indemnisation des compétiteurs et cela a abouti à la mise en place d'un « Règlement de l'aide aux compétiteurs» qui entre en vigueur pour la saison 2024/2025. L'aide est réservée aux compétiteurs licenciés dans le club et participant à l'accueil des compétitions et/ou à la vie du club. Le montant distribué annuellement ne peut excéder le montant reçu par le club pour l'accueil des compétitions.

Un nouveau Règlement Intérieur du Groupe Bridge a été rédigé puis approuvé en AG extraordinaire le 19 mars 2024. Ce Règlement Intérieur vient en complément du Règlement Intérieur de l'Association Cercle Paul Bert qui traite des problèmes généraux d'une association. Il met le Club en conformité avec les exigences de la FFB et traite essentiellement des problèmes liés à la pratique du Bridge. Il institue la Chambre des Litiges qui se substitue au Comité d'éthique. Ont été élus pour 4 ans :

Présidente : Michèle Le Tertre, Vice-Président : Paul Gatel, Membre : Yvon Chariou, Suppléant : Marie-Christine Charles, Suppléant : Yves de La Vieuville.

Des modifications ont été obtenues du Cercle Paul Bert pour la rémunération du professeur de l'Ecole de Bridge, rémunération que le club assume intégralement. Il est maintenant possible de lui verser des primes exceptionnelles : Pour la soirée « technique et festive » de mai, pour l'arbitrage du Festival. De plus, le Club paiera désormais directement ses droits d'inscription aux compétitions FFB. Cette participation du club sera imputée au budget « Promotion du Club », comme les inscriptions aux Interclubs et ne sera pas incluse dans le budget « aide aux compétiteurs ».

L'activité du club a progressé cette année : 290 adhérents (+9%), et la fréquentation des tournois de régularité a progressé à 63 tables/semaine durant les 40 semaines hors vacances scolaires (58 la saison précédente). Seul le tournoi du soir, le mercredi, reste malheureusement peu fréquenté.

L'école de bridge a connu une activité forte : 105 élèves aux différents cours et 12 nouveaux bridgeurs admis au cours du mardi soir nouvellement créé et assumé par Jacques Lecareux et Thierry Lancelevée.

Le club a accueilli des compétitions 29 jours dans l'année et les bénévoles ont bien répondu présent pour participer à l'accueil. Le retour que nous avons des compétiteurs accueillis est flatteur pour notre club.

Autres diverses actions:

- -Remplacement en juillet des éclairages néon par des pavés LEDS dans les salles de bridge pour 2500€. Meilleurs éclairage et économie d'énergie.
- -Festival du 15 septembre :138 participants, 2600€ de lots distribués, uns cocktail apprécié, un déficit de 261€

Tels sont, très synthétisées, les particularités de cet exercice.

BILAN FINANCIER

L'intégralité de nos recettes et dépenses transite par le compte bancaire du Cercle Paul Bert dont nous sommes le « Groupe Bridge ». Nos recettes sont parfaitement identifiées par nous (82 000€ sur cet exercice), par contre les chiffres des « dépenses » ne sont pas référencés de façon exploitable et nous n'avons pas de retour analytique sur un « Bilan du Groupe Bridge ». Notre compte bancaire propre est alimenté par le Cercle Paul Bert de façon à nous permettre de payer nos charges, nos achats, mais le 31 août notre compte est mis à 0€ et le 1er septembre notre compte est alimenté de 5 000€. Seuls certains postes (salaire du professeur, usage des locaux, achats…) sont clairement identifiés.

Cependant sur l'exercice 2023/2024 l'activité « Bridge » s'avère excédentaire, même après les 2 500€ de remplacement de l'éclairage dans les salles en juillet. En fait nous participons au fonctionnement du Cercle Paul Bert (administration, services, etc..) dont nous sommes partie intégrante.

L'Ecole de Bridge a généré 25 140€ de recettes..La charge globale (rémunération du professeur temps plein et divers consommables) est de l'ordre de 33 000€. Le club finance donc partiellement cette école (7 860€ soit 23%), même s'il faut noter que le professeur ne travaille pas que pour l'école.

Après questions et discussion, le Président demande que l'assemblée délivre au Bureau « Quitus » pour sa gestion du club la saison passée.

Vote: Abstention: 0 - Contre: 0 - Pour: 59

Le quitus est accordé à l'unanimité.

Budget Prévisionnel

Si les adhésions baissent à 280

Si la fréquentation quotidienne baisse à 57 Tables /semaine

Si les inscriptions à l'école de bridge « se tassent » à 90 élèves

Le bilan de l'activité BRIDGE restera légèrement excédentaire à condition que le « train de vie » du club demeure semblable.

Si l'activité est forte des «investissements» seront possibles.

PERSPECTIVES

- -Le Président pense que les effectifs devraient rester stables dans le club et à l'école, ou du moins avec des variations faibles ; ceci du fait de l'échec des tentatives de recrutement notamment vers les jeunes. Notre atout, c'est l'école de bridge.
- -Sur les locaux, il n'attend rien de la Mairie ; L'isolation n'est pas programmée et il ne faut pas rêver d'extension. On ne devra compter que sur nous pour améliorer l'agrément du hall près du bar.
- -On envisage d'adopter le logiciel Kalisport en usage au CPB : simplification et inscription en ligne.
- -Evolution du site Web du club avec Kalisport . Le principe est admis. Réflexion en cours sur le contenu du nouveau site.

-Projet « Quai du Jeune Bridgeur » du Comité. Il s'agit de proposer à des jeunes étudiants de venir jouer au Bridge un soir par semaine. Ils sont accueillis par un

enseignant et se voient offrir une pizza et une boisson. Cela existe à Lyon, Lille,

Nantes et Angers ; le Comité mandate Jacques Lecareux pour que cela ouvre à Rennes à la prochaine rentrée. Financement 100% Comité.

-Notre club ne peut vivre qu'avec la participation active de ses adhérents et leur implication dans la vie du club.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES AU BUREAU

Absence de candidature. Jacques Lecareux se retire du Bureau mais assure

poursuivre sa forte activité dans le club.

Le Président demande à l'assemblée de confirmer le Bureau existant dans la mesure

où lors de la précédente assemblée il y a un an deux des membres avaient été

cooptés sans être élus.

Vote : le bureau actuel est confirmé à l'unanimité.

Faut-il reprendre un Tournoi Simultané du Roy René une fois par mois ?

En juin 2023, il avait été décidé à l'issue d'une consultation des adhérents de ne plus souscrire aux Simultanés du Roy René. La question est reposée par certains

adhérents ; il apparait logique de questionner de nouveau les adhérents réunis lors

de cette AG.

Discussion au cours de laquelle sont exposés des avis divergents.. Le Président

demande que l'assemblée exprime un vote pour permettre au bureau de prendre une décision. « Etes vous pour ou contre un Tournoi du Roy René une fois par mois dans

notre club?»

Vote: Pour: 21 - Contre: 17 - Ne prennent pas part au vote: 21

QUESTIONS DIVERSES

Des éloges sont faits sur l'action du Président.

Après discussions l'Assemblée est close à 18h30

Le Président : Jean-Noël Le Frêche